

RÈGLEMENT DE CONCOURS
de la Société Cynologique Suisse SCS
pour les disciplines sportives
AGILITY | MOBILITY | OBEDIENCE

RÈGLEMENT
Championnats internationaux Agility

valable à partir du 01.01.2025

TABLE DES MATIÈRES

1	Introduction.....	4
2	Championnat du monde de la FCI	4
2.1	Sélection CM Suisse	4
2.2	Conditions de participation à la sélection de la Coupe du monde	4
2.3	Inscription, frais de participation et frais d'enregistrement Sélection CM.....	4
2.4	Compétitions de qualification.....	5
2.4.1	Numéros de départ et ordre de départ	5
2.4.2	Visite du parcours	5
2.4.3	Attribution des points	5
2.4.4	Classement final des qualifications.....	5
2.5	Meetings finaux	5
2.5.1	Droit de participation aux meetings finaux.....	5
2.5.2	Compétitions finales.....	5
2.5.3	Numéros de départ et ordre de départ	6
2.5.4	Visite du parcours	6
2.5.5	Attribution des points	6
2.5.6	Classement final de la finale.....	6
2.6	Nombre de teams et composition de l'équipe nationale.....	6
2.6.1	Teams de réserve.....	7
2.7	Engagement des membres de l'équipe nationale	7
2.7.1	Obligations des membres de l'équipe nationale.....	7
2.7.2	Financement de la participation à la Coupe du monde	7
2.7.3	Obligations de la direction de l'équipe nationale, des juges et des juges-arbitres	7
3	European Open (EO)	7
3.1	Conditions de participation à la sélection de l'EO	7
3.1.1	Inscription, frais d'inscription et taxe d'enregistrement Sélection EO.....	8
3.2	Participants à la finale de l'EO.....	8
3.2.1	Critères de sélection	8
3.2.2	Taille de l'équipe	8
3.2.3	Financement à l'EO	8
3.3	Participants au classement par nation	8
4	Championnat du monde Junior Open Agility (JOAWC).....	8
4.1	Éligibilité JOAWC	8
4.2	Procédure de sélection (éventuellement manifestations de qualification)	8
4.3	Inscription / Enregistrement / Frais d'inscription.....	8
4.4	Taille de l'équipe.....	9
4.5	Généralités	9
4.6	Financement de la participation au JOAWC	9
5	Senior Open Agility World Championship.....	9

5.1	Éligibilité SOAWC	9
5.2	Procédure de sélection (éventuellement manifestations de qualification)	9
5.3	Inscription / Enregistrement / Frais d'enregistrement.....	9
5.4	Taille de l'équipe.....	9
5.5	Généralités	9
5.6	Financement de la participation à la SOAWC	10
6	Entrée en vigueur	11

Note sur la formulation neutre en termes de genre

Pour des raisons de lisibilité, la différenciation entre les genres a été supprimée. Les termes correspondants s'appliquent en principe à tous les genres aux fins de l'égalité de traitement.

1 INTRODUCTION

Le présent règlement fixe les dispositions **supplémentaires** applicables aux championnats internationaux d'Agility et à leurs qualifications. **La base des dispositions pour ces championnats et leurs qualifications est définie par les règlements FCI correspondants. Toutes les qualifications pour les championnats internationaux sont effectuées selon le règlement FCI des championnats correspondants et non selon le règlement CH.**

Sur la base d'habilitations expresses contenues dans le présent règlement, la CTAMO peut édicter d'autres dispositions sous forme de directives contraignantes.

Sont autorisés à participer les sportifs qui

- a) **avoir la nationalité suisse ou liechtensteinoise**
- ou**
- b) **avoir son domicile fixe en Suisse ou au Liechtenstein**

et sont membres d'une section locale de la SCS ou d'un club de race de la SCS.

2 CHAMPIONNAT DU MONDE DE LA FCI

Les conditions de participation et le déroulement des Championnats du Monde (CM) de la FCI sont définis dans le Règlement Agility de la FCI.

La CTAMO est responsable des intérêts de l'équipe nationale.

2.1 Sélection CM Suisse

La sélection pour le championnat du monde est divisée en deux phases :

Qualification : ouverte à toutes les équipes correctement inscrites ou inscrites tardivement

Finale : ouverte aux meilleures équipes des qualifications. **Le nombre est défini dans la directive "Qualification pour les Championnats du Monde FCI Agility".**

Les juges et les juges-arbitres sont désignés par la CTAMO.

2.2 Conditions de participation à la sélection de la Coupe du monde

Le chien mené doit être autorisé à concourir dans la classe supérieure de sa catégorie au moment des courses de qualification et **être inscrit au Livre des Origines Suisse (LOS) ou à l'annexe du registre d'inscription depuis au moins 6 mois au moment du CM.**

Il n'est pas possible de changer de conducteur de chien après la première manche de qualification.

2.3 Inscription, frais de participation et frais d'enregistrement Sélection CM

Les personnes autorisées à participer doivent s'inscrire en tant qu'équipe auprès de la CTAMO dans le délai (date limite) et la forme fixée par la CTAMO afin d'être prises en compte dans le classement.

Les équipes qui remplissent encore les conditions de participation avant le **3e jour de qualification** peuvent s'inscrire ultérieurement.

Les frais d'inscription pour les qualifications et la finale sont fixés par la CTAMO et publiés en même temps que les conditions d'inscription. Pour la participation à la sélection des CM, une **taxe d'enregistrement** unique doit être versée à la CTAMO. Ces frais sont fixés par la CTAMO et **sont utilisés** pour couvrir les dépenses spéciales liées à la sélection pour les championnats du monde. L'excédent éventuel sera versé à l'équipe nationale.

2.4 Compétitions de qualification

Quatre meetings de qualification seront organisés, avec une épreuve d'Agility et une épreuve de Jumping **par jour**.

2.4.1 Numéros de départ et ordre de départ

L'attribution des numéros de départ **pour chaque jour** se fait de manière aléatoire. **Si un conducteur prend le départ avec plusieurs chiens dans la même catégorie, un écart d'au moins vingt numéros de départ doit être respecté, si possible, entre les chiens concernés.**

L'ordre de départ doit être impérativement respecté lors des manches de qualification et imposé par l'organisateur. Si un participant se présente en retard au départ, il est automatiquement considéré comme disqualifié, sans intervention explicite du juge.

Le numéro de dossard du concurrent actuellement en course doit être clairement **visible** pour tous les participants et les spectateurs.

2.4.2 Visite du parcours

La visite du parcours ("briefing") n'est autorisée qu'aux conducteurs/conductrices de chiens du groupe concerné et ne doit pas être assistée par des tiers dans le ring.

2.4.3 Attribution des points

La CTAMO édicte la clé de répartition des points dans la directive "Qualification pour le championnat du monde FCI Agility".

2.4.4 Classement final des qualifications

Pour chaque équipe, tous les points obtenus dans les classements journaliers sont additionnés pour obtenir un total de points et le classement final de qualification par catégorie est établi sur cette base.

Si le nombre total de points est identique, les critères suivants s'appliquent :

- a) nombre plus élevé de cycles de zéro défaut
- b) nombre plus élevé de rangs 1 en Agility ou Jumping
- c) nombre plus élevé de rang 2 en Agility ou Jumping etc. jusqu'au nombre plus élevé de dernier rang donnant droit à des points en Agility et/ou Jumping

Par catégorie, les deux équipes les mieux placées au classement final de qualification sont sélectionnées pour l'équipe nationale et ont une place fixe pour les manches par équipe aux championnats du monde.

2.5 Meetings finaux

Deux finales se dérouleront **sur deux jours**, avec au total trois épreuves d'Agility et trois épreuves de Jumping.

2.5.1 Droit de participation aux meetings finaux

La CTAMO définit dans la directive "Qualification pour le championnat du monde FCI Agility" le droit de participation au meeting final.

2.5.2 Compétitions finales

Ces concours sont organisés :

Jour 1

- Jumping 1
- Agility 1
- Jumping 2

Deuxième jour

- Agility 2
- Jumping 3
- Agility 3

En outre, trois classements combinés sont calculés.

La première manche d'Agility et la première manche de Jumping de chaque jour sont enregistrées comme des manches d'Agility et de Jumping. **Les autres manches et classements sont inscrits en tant que manches "Open".**

2.5.3 Numéros de départ et ordre de départ

L'attribution des numéros de départ **pour chaque jour** se fait de manière aléatoire. **Si un conducteur prend le départ avec plusieurs chiens dans la même catégorie, un écart d'au moins vingt numéros de départ doit être respecté, si possible, entre les chiens concernés.**

L'ordre de départ doit être impérativement respecté et imposé par l'organisateur. Si un participant se présente en retard au départ, il est automatiquement considéré comme disqualifié, sans intervention explicite du juge.

Si un conducteur prend le départ avec plusieurs chiens dans différentes catégories, c'est le Juge-Arbitre qui décide de l'ordre de départ en cas de chevauchement des temps.

Le numéro de dossard du concurrent actuellement en course doit être clairement visible pour tous les participants et les spectateurs.

2.5.4 Visite du parcours

La visite du parcours ("briefing") n'est autorisée qu'aux conducteurs/conductrices de chiens du groupe concerné et ne doit pas être assistée par des tiers dans le ring.

2.5.5 Attribution des points

La CTAMO définit dans la directive "Qualification pour le championnat du monde FCI Agility" la clé de répartition des points pour la finale.

2.5.6 Classement final de la finale

Pour chaque équipe, tous les points obtenus dans les classements par points sont additionnés pour obtenir un total de points et le classement final de la finale par catégorie est établi sur cette base.

Si le nombre total de points est identique, les critères suivants s'appliquent :

- a) nombre plus élevé de rangs 1 en Agility ou Jumping
- b) nombre plus élevé de rang 2 en Agility ou Jumping etc. jusqu'au nombre plus élevé de dernier rang donnant droit à des points en Agility et/ou Jumping
- c) total plus élevé des points obtenus lors de la phase de qualification
- d) le tirage au sort

Les équipes les mieux placées au classement final de la finale sont sélectionnées pour l'équipe nationale et ont une place fixe pour les manches individuelles des championnats du monde.

La CTAMO définit dans la directive "Qualification pour le championnat du monde FCI Agility" la répartition entre les différentes catégories.

2.6 Nombre de teams et composition de l'équipe nationale

Un conducteur de chien peut participer au championnat du monde avec deux chiens au maximum, quelle que soit la catégorie, à condition qu'il remplisse les critères.

Si un conducteur de chien se qualifie avec plus de deux chiens, la direction de l'équipe nationale d'Agility décide, en accord avec le conducteur de chien, avec quel chien il participera et où.

Le chien non sélectionné est remplacé par l'équipe du classement final correspondant dans lequel ce chien s'est qualifié. Si le chien s'est qualifié directement dans les deux classements finaux (qualification et finale) pour participer aux manches par équipe et aux manches individuelles, c'est l'équipe suivante dans le classement final de sa catégorie qui prend sa place.

La décision doit être prise avant l'annonce de l'équipe nationale.

Chaque nomination se fait strictement en fonction du classement. Le nombre maximal d'équipes pouvant être présentées dans la même catégorie est déterminé par le règlement Agility de la FCI. Le nombre effectif de membres de l'équipe nationale est déterminé par la CTAMO au moment de l'ouverture des inscriptions pour les qualifications.

2.6.1 Teams de réserve

La CTAMO définit dans la directive "Qualification pour le championnat du monde FCI Agility" la méthode de désignation des équipes de réserve.

2.7 Engagement des membres de l'équipe nationale

L'engagement d'un champion du monde individuel suisse en titre est défini dans le règlement de la FCI et est repris. Pour la compétition par équipe, il est soumis aux mêmes conditions que les autres membres de l'équipe nationale.

2.7.1 Obligations des membres de l'équipe nationale

Les membres de l'équipe nationale représentent la CTAMO, la SCS et le sport Agility suisse lors des championnats internationaux. Ils s'engagent à être des sportifs et des membres d'équipe loyaux à tous points de vue.

La CTAMO définit dans la directive "Qualification pour le championnat du monde FCI Agility" les obligations de l'équipe nationale et les éventuelles conséquences en cas de non-respect de ces obligations.

2.7.2 Financement de la participation à la Coupe du monde

Les frais de participation au championnat du monde sont financés par les francs suisses du championnat du monde, la part des frais d'enregistrement "qualification pour le championnat du monde" et les contributions des sponsors. Les éventuels frais supplémentaires sont couverts par la participation aux frais de chaque équipe.

2.7.3 Obligations de la direction de l'équipe nationale, des juges et des juges-arbitres

Ceux-ci sont réglés par la CTAMO dans des cahiers des charges / accords séparés.

3 EUROPEAN OPEN (EO)

3.1 Conditions de participation à la sélection de l'EO

Le chien conduit (avec ou sans papiers) doit être autorisé à concourir dans la classe 2 ou 3 de sa catégorie au moment de la **période d'inscription aux épreuves qualificatives de l'EO.**

Une promotion ou une réintégration après la clôture des inscriptions ne donne pas droit à une inscription tardive.

Il n'est pas possible de changer de conducteur de chien après une première manche de qualification.

3.1.1 Inscription, frais d'inscription et taxe d'enregistrement Sélection EO

Les personnes autorisées à participer doivent s'inscrire en tant qu'équipe auprès de la CTAMO dans le délai (date limite) et la forme fixée par la CTAMO afin d'être prises en compte dans le classement.

Les frais d'inscription pour la qualification sont fixés par la CTAMO et publiés en même temps que les conditions d'inscription. Pour participer à la sélection de l'EO, il faut payer une taxe d'enregistrement unique à la CTAMO. Ces frais sont fixés par la CTAMO et sont utilisés pour couvrir des dépenses particulières liées à la sélection de l'EO.

3.2 Participants à la finale de l'EO

Chaque nomination se fait strictement en fonction du classement. Le nombre maximum d'équipes pouvant être présentées dans la même catégorie est déterminé par le règlement de l'OT de la FCI. Le nombre effectif de membres de l'équipe nationale est déterminé par la CTAMO au moment de l'ouverture des inscriptions pour les qualifications.

3.2.1 Critères de sélection

Les critères de sélection sont communiqués par la CTAMO sous forme de la directive "Agility EO-Quali" lors de l'annonce des compétitions de qualification.

3.2.2 Taille de l'équipe

La taille de l'équipe, resp. le nombre d'équipes se qualifiant, est communiqué par la CTAMO avec l'annonce des concours de qualification. Le contingent maximal par pays et par catégorie est déterminé dans la directive "Agility EO-Quali".

3.2.3 Financement à l'EO

Les frais de participation à l'EO sont financés par la part des frais d'enregistrement "EO-Quali" et les contributions des sponsors. Les éventuels frais supplémentaires sont couverts par la participation aux frais de chaque équipe. Le voyage, l'hébergement et les repas sont payés par chaque participant.

3.3 Participants au classement par nation

Si l'organisateur organise un classement par nations, la CTAMO désigne les participants suisses ou délègue la décision au(x) responsable(s) de l'équipe.

4 CHAMPIONNAT DU MONDE JUNIOR OPEN AGILITY (JOAWC)

4.1 Éligibilité JOAWC

Le chien doit remplir les conditions requises par le règlement suisse d'Agility (licence suisse valable).

Les classes d'âge des jeunes sont définies dans la directive "Junior Open Agility World Championship".

4.2 Procédure de sélection (éventuellement manifestations de qualification)

La procédure de sélection est définie dans la directive "Junior Open Agility World Championship".

4.3 Inscription / Enregistrement / Frais d'inscription

Les délais d'inscription seront publiés en temps voulu dans le cadre de la directive "Junior Open Agility World Championship" définie. Les personnes autorisées à participer doivent s'inscrire dans les délais impartis et via le Dashboard.

Les équipes qui ne s'inscrivent pas dans les délais et les formes prescrites ne sont pas autorisées à participer à la JOAWC ou ne sont pas prises en compte pour la qualification.

4.4 Taille de l'équipe

La taille de l'équipe, respectivement le nombre d'équipes se qualifiant par pays et par catégorie, sera communiquée par la CTAMO immédiatement après la disponibilité des informations correspondantes dans la directive annuelle "JOAWC".

Le contingent maximum par pays et par catégorie est déterminé par l'organisateur.

4.5 Généralités

La répartition des équipes pour la compétition par équipes est effectuée par le responsable d'équipe.

4.6 Financement de la participation au JOAWC

Les frais de participation à la JOAWC sont financés par la CTAMO et les contributions des sponsors. Le voyage, l'hébergement et les repas sont payés par chaque participant.

5 SENIOR OPEN AGILITY WORLD CHAMPIONSHIP

5.1 Éligibilité SOAWC

Le chien doit remplir les conditions requises par le règlement suisse d'Agility (licence suisse valable).

Les catégories d'âge des athlètes sont définies dans la directive "Senior Open Agility World Championship".

5.2 Procédure de sélection (éventuellement manifestations de qualification)

La procédure de sélection est définie dans la directive "Senior Open Agility World Championship".

5.3 Inscription / Enregistrement / Frais d'enregistrement

Les délais d'inscription seront publiés en temps utile dans le cadre de la directive "Senior Open Agility World Championship". Les personnes autorisées à participer doivent s'inscrire dans les délais impartis et via le Dashboard.

Les équipes qui ne s'inscrivent pas dans les délais et les formes prescrites ne sont pas autorisées à participer à la SOAWC ou ne sont pas prises en compte pour la qualification.

5.4 Taille de l'équipe

La taille de l'équipe, respectivement le nombre d'équipes qualifiées par pays et par catégorie, sera communiquée par la CTAMO immédiatement après la disponibilité des informations correspondantes dans la directive annuelle "SOAWC".

Le contingent maximum par pays et par catégorie est déterminé par l'organisateur.

5.5 Généralités

La répartition des équipes pour la compétition par équipes est effectuée par le responsable d'équipe.

Sous réserve de modifications par l'organisateur de la SOAWC.

5.6 Financement de la participation à la SOAWC

Les frais de participation à la SOAWC sont financés par une partie des frais d'inscription "SOAWC-Quali" et par les éventuelles contributions des sponsors. Les éventuels frais supplémentaires, le voyage, l'hébergement et les repas sont payés par chaque participant.

6 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le règlement a été décidé lors de la CD AMO du **23.03.2024** et approuvé par le Comité central de la SCS le **09.10.2024** sur demande de la CTAMO.

Le règlement entre en vigueur le 01.01.2025.

En cas de divergence dans l'interprétation des textes français et allemand, la version allemande fait foi.

Hansueli Beer
Président SCS

Béat Leuenberger
Vice-président SCS

Peter Feer
Président CTAMO

Sascha Grunder
Vice-président CTAMO